

LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS DANS LES FILATURES

S'il est une question qui intéresse au plus haut point tout homme sérieusement soucieux de l'avenir de notre pays et de notre nation, c'est assurément celle du travail des femmes et des enfants dans nos filatures. C'est en effet une question vitale qui doit primer tous les intérêts et laisser bien loin derrière elle toute considération d'ordre économique et surtout financier.

Le législateur s'en est occupé, autrefois. Mais la loi, bien qu'incomplète, et inefficace pour l'entière protection du jeune âge est-elle vraiment appliquée ?

La loi défend qu'aucun enfant au-dessous de treize ans pour les garçons et de quatorze ans pour les filles ne soit employé dans les manufactures !

Nous lui savons si bien ce qui se passe dans nos filatures, nous affirmons que jusqu'ici cette disposition de la loi a été lettre morte. C'est à se demander si vraiment les inspecteurs de manufactures ont toujours rempli leurs devoirs.

Dans cet article, nous ne nous occuperons pas de la loi : nous nous adresserons au bon sens du public qui, s'il connaît les faits que nous pourrions exposer, jugera sévèrement un état de choses qui mieux connu, n'aurait jamais existé.

On l'a dit, et c'est vrai : la place de la femme n'est ni à l'atelier, ni à la manufacture, ni au comptoir. Ni ses qualités de cœur et d'esprit, ni ses aptitudes physiques, intellectuelles ou morales ne l'ont jamais destinée à un tel rôle : son rôle, sa mission, autrement noble et belle, est à la maison, au milieu de ses enfants ; son occupation naturelle est l'occupation — d'ailleurs fort absorbante — de son ménage.

Toutefois, nous n'insisterons pas : nous savons trop que si la plupart du temps la femme se rend à la manufacture, elle est victime des circonstances, victime du besoin, quelquefois de la misère.

Nous la plaignons et souhaitons de tout cœur que l'état de notre société devienne tel qu'un jour on puisse arriver à soustraire la femme et la jeune fille à l'atmosphère d'enfer qu'elles respirent dans les manufac-

Mais, si poussant les concessions à l'extrême, on peut admettre que dans certaines circonstances la femme fréquente l'atelier, il n'en est pas de même des enfants.

Pour eux, nous déclarons qu'il n'y a et qu'il ne peut y avoir aucune raison de les tolérer dans nos filatures.

Et nous le prouvons en affirmant que l'enfant employé trop jeune dans nos filatures est menacé d'une mort certaine et prématurée dans sa vie physique, dans sa vie intellectuelle et dans sa vie morale.

Le voyez-vous ce malheureux petit enfant, au corps déjà amaigri par les privations de toutes sortes, pâle comme la mort, aux yeux encavés, et aux traits amincis, le voyez-vous reprenant son travail, dans l'atmosphère de vapeur et de poussière de coton que l'on ne peut que respirer dans les départements des cardes, des fileurs, ou même des tisserands ?

Lui qui a tant besoin pour développer son corps et ses muscles, du grand air pur de la campagne ou tout au moins de la rue, il n'aspire que des infinités de gaz, de parcelles de coton, tous éléments délétères et empoisonneurs.

Aussi le résultat n'est pas long à se faire attendre. Et un jour, un blanc cercueil emporte au champ de repos ce pauvre petit être que la mort impitoyable aura fauché avant le temps.

O parents, en envoyant votre enfant à la manufacture, vous dites que vous l'envoyez gagner sa vie : dites plutôt, car ce sera plus vrai, que vous l'envoyez chercher sa mort !

Au point de vue intellectuel, il n'est pas besoin d'insister longtemps pour démontrer quelle ruine absolue et complète de l'intelligence cause chez l'enfant son emploi prématuré dans les manufactures. Tout le monde le sait, tout le monde le dit, tout le monde en convient : sa place est à l'école. Combien d'enfants ne savent pas lire, parce que leur père les a forcés à travailler avant l'âge !

Ainsi, pour une mesure qui ne lui a pas rapporté grand-chose, ce père, pendant toute sa vie, se voit reprocher, par son fils ou sa fille, l'état d'infériorité dans lequel il les a plongés pour toujours, soit par sa négligence, soit par avarice ; en tout cas, il a manqué à son devoir sacré de père de famille, en privant ses enfants, du pain intellectuel auquel ils

ont droit.

Enfin, le point de vue moral n'est pas le moins intéressant à étudier, mais c'est assurément le plus triste !

Aucun homme, aucune femme, s'il n'a fréquenté lui-même une manufacture, ne peut se faire une idée de l'éducation morale qu'y reçoivent, ou plutôt qu'y prennent les enfants.

Assurément, cet état de choses est bien pénible à constater ; mais ce qui l'est peut-être plus encore, c'est l'esprit de négligence ou d'insouciance qu'apportent de ce côté pourtant si grave, la plupart des contremaîtres chargés de surveiller les enfants.

Nous voulons que ce rôle soit particulièrement délicat ; tout de même le contre-maître en acceptant de prendre sous sa garde ces enfants assume une responsabilité redoutable devant ses chefs d'abord, puis devant les parents, devant la société, et enfin devant Dieu.

Il est formellement en conscience, s'il a laissé se produire un mal qu'il devait empêcher.

Nous comprenons très facilement que le contremaître n'est pas là pour enseigner la morale ; tout au plus peut-on lui demander de donner le bon exemple.

En ce cas, la conclusion est facile à tirer : les parents ne doivent pas envoyer leurs enfants à une manufacture qui peut être pour eux une école de perdition ; la manufacture ne doit pas les employer et la société, représentée par l'autorité, ne doit pas les y tolérer.

Il est un autre point de vue auquel on doit se placer pour juger complètement cette question : c'est le point de vue économique.

Si les manufacturiers emploient un si grand nombre d'enfants, c'est évidemment dans le but de faire des économies sur les salaires.

Or, en réfléchissant bien, et en calculant de près, nous ne croyons pas qu'il y ait là, pour elles, une réelle économie. En effet, la plupart du temps on emploie facilement trois ou quatre enfants là où un homme ou un jeune homme suffirait amplement. Ainsi, l'ensemble des petits salaires que l'on paie aux enfants constituerait un joli salaire pour un ouvrier capable, habile même. Et qu'on dise ce que l'on voudra : l'ouvrage d'un homme a plus de valeur que l'ouvrage d'un ou de plusieurs enfants.

D'un autre côté, on sait combien le grand nombre d'enfants employés